

Des voix: C'est absurde!

M. Lalonde: Si ces députés se préoccupaient sincèrement du secteur du logement et des propriétaires de maison, ils feraient en sorte que ce projet de loi soit approuvé, puisqu'il apportera d'énormes avantages aux propriétaires canadiens.

M. Lewis: Premièrement, monsieur le Président, je signale au ministre que ce sont les néo-démocrates qui s'opposent à cette mesure et non les progressistes conservateurs.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Deuxièmement, le ministre s'est adressé aux banques et aux sociétés de fiducie. S'il s'était adressé à des représentants du secteur immobilier, plus exactement à l'Association des agents immobiliers du Canada et à l'Association des agents immobiliers de l'Ontario, ou à des commissions immobilières locales, il saurait qu'ils sont unanimes à dire que ce projet ne fera rien pour renforcer ce secteur, que ce n'est qu'une mesure de protection.

LA RAISON DE LA BAISSÉ

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, le ministre ne convient-il pas que si les mises en chantier ont diminué et que le secteur de la construction domiciliaire est en crise, c'est effectivement parce que le gouvernement actuel n'a pu venir à bout du chômage depuis quatre ans?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais probablement répondre au député en faisant une petite comparaison. Les mises en chantier aux États-Unis ont baissé de 26 p. 100 le mois dernier, plus qu'au Canada. Le député se plaît à souligner de temps à autre que le taux de chômage aux États-Unis a diminué sensiblement. A mon avis, il lui faudrait chercher ailleurs que dans les statistiques sur le chômage la réponse à la question qu'il a soulevée.

M. Lewis: Ce n'est certes pas de vous que nous l'obtiendrons.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE PROGRAMME D'ALLÈGEMENT FISCAL AU TITRE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, je lui ai demandé de confirmer que, aux termes du programme d'allègement fiscal au titre de la recherche et du développement, une grande société pouvait obtenir des millions de dollars sans avoir à se livrer à aucun travail de recherche et de développement. En somme, j'ai dit que la chose était possible au moyen d'opérations comptables et j'ai mentionné le cas d'Imperial Oil. Le ministre l'a nié. Eh bien, ce matin j'ai communiqué avec Imperial Oil, j'ai parlé à des fiscalistes de la compagnie et ils m'ont donné raison.

Le ministre avouera-t-il maintenant qu'il avait tort hier et reconnaîtra-t-il qu'une société comme Imperial Oil, peut, aux termes de ce programme, obtenir des allègements non pas de mille ou de millions de dollars, mais de centaines de millions de dollars, sans se livrer à aucun travail de recherche et de

Questions orales

développement? En deuxième lieu, modifiera-t-il le programme pour empêcher une compagnie de profiter de cette aubaine et pour faire en sorte qu'on n'utilise pas des fonds destinés à la recherche et au développement à d'autres fins?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait savoir, et je suis persuadé qu'il le sait, qu'on ne peut faire des travaux de recherche et de développement avant d'avoir obtenu les crédits d'impôt nécessaires. Ces crédits sont accordés pour des travaux de recherche et de développement. Si ces travaux ne sont pas exécutés, ces compagnies devront payer des impôts qu'elles ne paieraient pas autrement aux termes de la partie VIII de la loi.

M. Broadbent: Non, non.

M. Lalonde: J'invite mon ami à consulter au moins un avocat ou un comptable s'il ne peut se renseigner lui-même.

LA SOCIÉTÉ IMPERIAL OIL—L'ADMISSIBILITÉ AUX AVANTAGES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, non seulement le ministre nous a-t-il induit en erreur en prévoyant dans son budget que cela coûterait seulement 100 millions de dollars, alors que cela coûtera en fait un milliard, mais il semble maintenant qu'il parle à tort et à travers. Je le dis en toute connaissance de cause, car j'ai étudié attentivement ce dossier.

Le ministre dit-il à la Chambre qu'il est impossible pour Imperial Oil d'obtenir des millions de dollars aux termes de ce programme sans effectuer elle-même des travaux de recherche et de développement? Ou bien dit-il que la société Imperial Oil doit effectuer des travaux de recherche et de développement pour obtenir ces avantages?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député est dur d'oreille.

M. Blaikie: Nous n'en croyons pas nos oreilles.

M. Lalonde: J'ai dit qu'avant de faire de la recherche et du développement, il faut obtenir le crédit. C'est ce que font les sociétés. Elles obtiennent le crédit d'impôt sur la base des travaux de recherche et de développement qu'elles effectueront à l'avenir. Si elles ne font pas de recherche et de développement, elles doivent rembourser une somme égale au crédit d'impôt dont elles auraient bénéficié. Il me semble que c'est clair.

M. Blaikie: Répondez à la question.

M. Lalonde: J'y ai répondu.

M. Blaikie: Non.

M. Lalonde: Eh bien, il faudra vous déboucher les oreilles, mon ami. Je regrette. Si vous êtes incapable de comprendre cela, il y a beaucoup de choses dans la vie que vous ne comprendrez pas.

M. Blaikie: Je ne comprends pas les libéraux.

M. Broadbent: Monsieur le Président, il est flagrant que le ministre a tort. La société Imperial Oil peut obtenir un crédit d'impôt même si la recherche et le développement en question sont effectués par une autre entreprise. Le ministre devrait vérifier les faits, car c'est l'exacte vérité.